

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 11 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mil vingt, le onze septembre à 20 heures, les membres du Conseil municipal, dûment convoqués le 7 septembre 2020 se sont réunis sous la présidence de M. Lionel FAYE, Maire.

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 15

Étaient présents : M. Lionel FAYE, MAIRE - Mme Sylvie CARLOTTO, M. Bernard CAPDEPUY, M. Patrick SIMON, adjoints - Mme Christiane FRANCESCHIN - M. Philippe CRETOIS - Mme Corinne CASTAING - Mme Muriel JOUNEAU - Mme Florence GIROULLE- Mme Sandrine DUCHEMIN PINCOS - Mme Odile LOAEC - M. Emmanuel FUENTES - M. Joël ANTOINE - Marie-Christine KERNEVEZ - M. Matthieu BONNAL, CONSEILLERS.

Pouvoirs de : M. Patrick PEREZ à M. Lionel FAYE
Mme Patricia SIMON à M. Joël ANTOINE
Mme Catherine LARGETEAU à Mme Marie-Christine KERNEVEZ

Absents excusés : M. Kevin BRAULT

Secrétaire de séance : Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, le Conseil Municipal a désigné Mme Florence GIROULLE, secrétaire de séance

* * *

ORDRE DU JOUR :

Décisions du maire

Délibérations :

1. Commission Communale des Impôts Directs : liste des noms en vue de la nomination des membres
2. Achat d'une parcelle de terrain chemin de Boutejoc
3. Achat d'une parcelle de terrain chemin Murielle et Alain
4. Signature de l'avenant n° 1 à la convention de délégation de la compétence Transports scolaire avec la Région Nouvelle Aquitaine
5. Création de 4 postes de contractuels d'adjoint d'animation
6. Création d'un poste de contractuel d'adjoint technique à 7h30/35°

Questions diverses

* * *

Les procès-verbaux des séances du Conseil municipal du 12 juin 3 - 10 et 16 juillet 2020 sont approuvés.

COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS

Monsieur le Maire expose à l'assemblée ce qui suit :

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délégation accordée à M. le Maire par délibération n°31/2014 du Conseil municipal de Quinsac en date du 05 avril 2014,

Considérant l'obligation de présenter au conseil municipal les décisions prises par M. le Maire en vertu de cette délégation,

Le Conseil municipal prend note des décisions suivantes :

DIA JUIN/JUILLET 2020 - REFUS DU MAIRE DE PREEMPTER UN BIEN EN ZONE U

NOM VENDEUR	LIEU DU BIEN A QUINSAC	SUPERFICIE M²	BATI	Parcelle
LAVERGNE	17 Le Clos des Graves	786	X	AI 672
WINDAL	21 Le Clos des Graves	789	X	AI 676
NAZE-GRIGGIO	9 Lotissement les Grands Horizons	859	X	AI 416

Autres décisions

N°	Objet	Entreprise /Organisme/ Collectivité	Montant (TTC) Euros
1	Signature d'un devis pour des tables et chaises salle de motricité	Védif	1 371.31
2	Signature d'un devis pour une tente de réception	Védif	2 293.20
3	Signature d'un devis de menuiseries Ecole	Menuiseries de l'Etoile	4 364.63
4	Signature d'un contrat de lecture de contes à la bibliothèque	Aux Arts Etc	500.00
5	Signalisation routière verticale	Signaux Girod	2 376.00
6	Signature d'un devis relevé état des lieux chemin rural Esconac	Abac	1 500.00
7	Signature d'un devis de vente et installation de 6 ordinateurs	Spoc-It	8 664.20
8	Signature d'un devis pour l'audit du beffroi et des cloches	Bodet Campanaire	1 152.00
9	Signature de un devis de pose d'adoucisseur sur matériel cuisine école	Optimal cuisines	3 059.92
10	Signature d'un devis de remplacement des extincteurs de la commune	Chronofeu	2 118.76
11	Signature d'un devis de réparation des freins du tracteur	Terravi	3 754.68
12	Signature d'un devis de création d'un réseau des eaux pluviales à Galleteau	Garonne BTP	1 795.20
13	Cimetière : vente d'une concession pleine terre Arrêté n° 2020-48		150.00
14	Cimetière : vente d'une concession au funérarium. Arrêté n°2020-48		750.00

DELIBERATION 1 PORTANT LE N°47/2020

COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS : LISTE DES NOMS EN VUE DE LA NOMINATION DES MEMBRES

Monsieur le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou par l'adjoint délégué.

Dans les communes de plus de 2 000 habitants, la commission est composée de 8 commissaires titulaires et de 8 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 18 ans révolus, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Les huit commissaires, et leurs suppléants en nombre égal, sont désignés par le directeur départemental des finances publiques sur une liste de contribuables en nombre double remplissant les conditions précisées ci-dessus, dressée par le conseil municipal. La liste de présentation établie par le conseil municipal doit donc comporter seize noms pour les commissaires titulaires et seize noms pour les commissaires suppléants.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, décide à l'unanimité, pour que cette nomination puisse avoir lieu, de dresser une liste de de 32 noms :

Titulaires

1	M. Patrick Simon
2	Mme Marie-Christine Kernevez
3	M. Claude Houques
4	Mme Anne-Marie Descudet
5	M. Jean-Philippe Noël
6	M. Christian Courbian
7	M. Guillaume Goursaud
8	M. Philippe Estansan
9	M. Claude Freylon
10	Mme Danièle Bénesse
11	M. François Castaigna
12	M. Jean-Marie Barguillet
13	M. Christian Lavergne
14	Mme Sylvie Carlotto
15	Mme Christiane Franceschin
16	M. Joël Antoine

Suppléants

1	Mme Florence Girouille
2	Mme Catherine Largeteau
3	M. Vincent Lisois
4	M. Xavier Granger
5	Mme Marie-José Pailloux
6	Mme Billoti de Gage
7	Mme Muriel Jouneau
8	Mme Odette Michonneau
9	M. Pierre Benoit
10	M. Xavier Chauvet Garenne
11	Mme Michelle Turmo
12	M. Claude Courneau
13	Mme Lucette Riva
14	Mme Patricia Simon
15	M. Patrick Pérez
16	Mme Andrée Mialhe

DELIBERATION 2 PORTANT LE N°48/2020

ACHAT D'UNE PARCELLE DE TERRAIN CHEMIN DE BOUTEJOC

La commune de QUINSAC souhaite faire l'acquisition d'une emprise foncière constituée des parcelles cadastrées AD 614, 615 et 616 et située chemin de BOUTEJOC.

Cette acquisition permettra de protéger la haie naturelle et arbustive en bordure de voie.

La commune de QUINSAC a sollicité les propriétaires, conjoints LASSUS-PICHAVANT, afin de leur acheter ces parcelles pour une superficie totale de 233 ares moyennant un montant de 1 euro (plan annexé).

Les frais de notaires seront à la charge de la commune.

Il est proposé au Conseil municipal :

- D'acquiescer auprès des conjoints LASSUS-PICHAVANT une emprise foncière de 233 ares située chemin de BOUTEJOC et constituée des parcelles AD 614, 615 et 616 moyennant un montant de 1 euro.

Les frais de notaire seront à la charge de la commune.

Après délibération,

**Le Conseil municipal, à l'unanimité,
Approuve** la proposition

DELIBERATION 3 PORTANT LE N°49/2020

ACHAT D'UNE PARCELLE DE TERRAIN CHEMIN DE MURIELLE ET ALAIN

La commune de QUINSAC souhaite faire l'acquisition d'une emprise foncière constituée de la parcelle cadastrée AD 620 et située chemin de MURIELLE ET ALAIN.

Cette acquisition permettra de protéger la haie naturelle et arbustive en bordure de voie.

La commune de QUINSAC a sollicité le propriétaire, M. Pierre LAFARGUE, afin de lui acheter ce terrain de 129 m² au prix de 11 610 € net (plan annexé).

Il est proposé au Conseil municipal :

- D'acquérir auprès de M. Pierre LAFARGUE une emprise foncière de 129 m² située chemin de Murielle et Alain et constituée de la parcelle AD 620 au prix de 11 620 € net.

Les frais de notaire et de bornage seront à la charge de la commune.

Après délibération,

Le Conseil municipal, à la majorité des voix,

Approuve la proposition

Vote :

Pour : 16

Contre : 1 (Marie-Christine KERNEVEZ)

Abstention : 1 (Cathy LARGETEAU)

DELIBERATION 4 PORTANT LE N°50/2020

SIGNATURE DE AVENANT N°1 – CONVENTION DE DELEGATION DE LA COMPETENCE TRANSPORTS SCOLAIRES AVEC LA REGION NOUVELLE-AQUITAINE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'une convention de délégation de compétence pour l'organisation de services de transport scolaire a été conclue en 2019 avec la Région Nouvelle-Aquitaine. Celle-ci a adapté certaines dispositions du règlement et de la tarification à partir de cette rentrée scolaire.

Afin d'entériner les évolutions, qui portent sur

- L'intégration de la nouvelle grille des participations familiales
- La dégressivité en fonction du nombre d'enfants transportés par famille
- La modulation du tarif régional
- La procédure d'inscription
- La prise en charge de la modulation tarifaire et récupération des recettes par la Région
- Les cas de non-exécution des services

cet avenant n°1 est présenté pour approbation au Conseil municipal.

Après délibération, **le Conseil municipal, à l'unanimité,**

- **autorise** Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 à la convention de délégation de la compétence transports scolaires de la Région Nouvelle Aquitaine joint à la présente délibération.

DELIBERATION 5 PORTANT LE N°51/2020

CREATION DE 4 POSTES DE CONTRACTUEL D'ADJOINT D'ANIMATION

Le Conseil Municipal ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
Séance du 11 septembre 2020

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3 ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter quatre agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité aux temps d'activités périscolaires ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré ;

Pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité des TAP et recruter des animateurs,

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité,

A compter du 14 septembre 2020 jusqu'au 5 juillet 2021 inclus

- La création de trois postes d'adjoint d'animation, à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 2h30.
- La création d'un poste d'adjoint d'animation, à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 3h00

La rémunération des agents sera calculée par référence à l'indice brut 353 (majoré 329) du grade de recrutement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

DELIBERATION 6 PORTANT LE N°52/2020

CREATION D'UN POSTE DE CONTRACTUEL D'ADJOINT TECHNIQUE A 7H30/35^E

Le Conseil Municipal ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 3 ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à l'école ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Décide la création d'un poste d'adjoint technique pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période allant du 14 septembre 2020 jusqu'au 5 juillet 2021 inclus.

L'agent recruté assurera des fonctions polyvalentes à l'école, à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 7h30.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 353 (majoré 329) du grade de recrutement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Questions diverses

Commissions intercommunales

La Communauté de communes a créé 10 commissions intercommunales. Chaque commune peut être représentée par trois de ses élus, autre que le maire. Il est proposé aux membres du Conseil municipal de s'inscrire dans les différentes commissions.

Finances – Organisation des services communautaires - Mutualisations

Patrick Simon - Emmanuel Fuentes - Christiane Franceschin

Infrastructures

Patrick Pérez - Emmanuel Fuentes - Joël Antoine

Petite Enfance – Enfance Jeunesse

Odile Loaec - Muriel Jouneau - Catherine Largeteau

Sport, Vie Associative

Philippe Crétois - Christiane Franceschin - Patricia Simon

Gestion des risques

Florence Girouille - Christiane Franceschin – Marie-Christine Kernevez

Développement durable et Cohérence territoriale

Kevin Brault - Catherine Largeteau

Attractivité du territoire

Corinne Castaing - Muriel Jouneau

Actions sociales - Solidarités

Patricia Simon - Muriel Jouneau - Catherine Largeteau

Mobilités

Corinne Castaing - Sandrine Duchemin-Pincos - Marie-Christine Kernevez

Animation culturelle – Communication – Démocratie participative

Bernard Capdepuy - Emmanuel Fuentes - Marie-Christine Kernevez

Travail des commissions :

M. le Maire souhaite aborder des sujets liés à deux commissions communales :

Commission Culture : M. le Maire revient sur le décès d'Annick DUPONT qui s'est toujours investie dans la vie communale : club photo, Jumelages, Bibliothèque, P'tit Bout Lit Tout. M. Christian BUR en tant que Quinsacais, est à l'origine d'une pétition afin que le Centre culturel porte le nom d'Annick Dupont, à la place de celui d'André Berry, autre figure locale, dont plusieurs rues de Quinsac portent les noms issus de son œuvre littéraire. M. le Maire confie le dossier à la commission Culture afin d'étudier cette demande.

Commission Environnement : M. le Maire souhaite que la commission travaille sur la Charte « Bien vivre ensemble ». Cette charte doit permettre une concertation entre les agriculteurs et les riverains pour une relation apaisée notamment en prévenant les riverains des jours et horaires des traitements sur les cultures.

M. le Maire annonce qu'il attend les disponibilités du Maître d'œuvre et du paysagiste pour fixer la date de la réunion publique du projet de l'aménagement de la place, qui devrait s'organiser mi-octobre.

M. le Maire propose de faire un tour de table pour que chacun puisse s'exprimer.

M. Bernard CAPDEPUY demande quand les travaux sur le lavoir du Follet vont commencer. M. le Maire répond que l'entreprise a du retard et devrait commencer à l'automne.

Commission Culture : Bernard CAPDEPUY revient sur la saison culturelle de l'année 2020 :

- la saison théâtrale s'est déroulée sans problème car elle s'est terminée avant la crise sanitaire
- la programmation de Jazz 360 a dû être annulée
- le concert des Scènes d'été a eu lieu avec la mise en place d'un protocole sanitaire et avec autorisation de la Préfecture. Les consignes ont été bien respectées par les spectateurs qui sont venus en nombre malgré le contexte et le temps.

En ce qui concerne l'année 2021,

- la programmation théâtrale s'organise avec notamment une réunion regroupant les troupes de théâtre Vendredi 18 septembre.
- Un concert du Quatuor Voce est en discussion avec les musiciens. Il aurait lieu le vendredi 06 novembre prochain avec en 1^{ère} partie les Voce et en seconde partie, des jeunes concertistes dans un style moins classique. Un hommage à Pierre LEFEBVRE sera rendu.

Commission communication : Emmanuel FUENTES rappelle que les articles des vice-présidents de commissions sont attendus afin de sortir un bulletin communal mi-octobre.

Commission Vie Associative – Sport : M. Philippe CRETOIS rappelle que le Forum des associations a lieu le lendemain de 9 h30 à 13 h et remercie les secrétaires Armelle et Aurélie de leur investissement. L'animation sera assurée avec une playlist des îles, un punch sera offert aux bénévoles des associations.

Il indique aussi que la commission a modifié les plannings des salles des sports et des fêtes pour essayer de satisfaire les demandes des utilisateurs.

Commission Ecole : Mme Odile LOAEC précise que la rentrée s'est bien passée dans le contexte actuel. Les parents du primaire n'étaient pas autorisés à rentrer dans l'école contrairement aux années précédentes et un seul accompagnateur était autorisé à l'école maternelle.

Mme Marie-Christine KERNEVEZ, demande pour le compte de Mme Catherine LARGETEAU, si l'Inspection académique a bien supprimé la classe et s'étonne de ne pas avoir reçu le protocole sanitaire de l'école.

M. le Maire précise qu'il a rouvert le gymnase pour les associations car elles ont chacune donné leur protocole Covid-19.

Commission Vie Economique – Festivités : Mme Corinne CASTAING indique que les élus ont travaillé sur la feuille de route et ont rencontré le service de la Communauté de communes en lien avec les entreprises.

Elle souhaite présenter au prochain Conseil municipal les différents secteurs d'activités de la commune et comment la commune et la Communauté de communes peuvent intervenir en faveur de l'activité économique. Un courrier sera prochainement envoyé à tous les acteurs économiques de la commune.

Mme Marie-Christine Kernevez a reçu plusieurs doléances de Quinsacais :

- Pourquoi le concert s'est déroulé alors que l'organisation des repas de quartier a été refusée ?
- Demande de mise en ligne plus rapidement des compte-rendu et procès-verbaux des Conseils municipaux
- Refus de panneaux solaires en toiture

M. le Maire répond aux trois points :

- Autant il peut contrôler si le protocole sanitaire est respecté pendant un événement organisé par la commune, autant il n'a aucune visibilité sur un événement tel qu'un repas de quartier organisé sur la voie publique.
- Pour répondre à Marie-Christine KERNEVEZ, dorénavant les compte-rendu seront mis en même temps à la mairie et sur le site internet. En ce qui concerne les procès-verbaux qui sont plus complets, leur affichage et leur mise en ligne seront effectués plus rapidement.
- Il y a eu un refus de panneaux solaires car c'est le règlement du PLU qui l'interdit sur certaines zones.

La séance est levée à 21 h 50.